



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-014 Conseil municipal du 9 février 2026

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h15), Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Monique GOSET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU (arrivée 19h23), Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

Absent(e)s : Katharina THOMAS

Excusée(s) : Sébastien PRODHOMME, Olivier BINET

Pouvoirs : Sébastien PRODHOMME à Mireille LOIRAT, Olivier BINET à Camille FRESNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34

Date de la convocation : 03/02/2026

Date de la publication : 10/02/2026

2026-014 CULTURE – THEATRE QUARTIER LIBRE - TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2026/2027

Rapporteuse : Fanny LE JALLE

Tous les ans, la programmation du Théâtre Quartier Libre se donne pour cadre :

- Des propositions artistiques éclectiques, au service d'une offre pluridisciplinaire alliant diversité et exigence,
- D'entériner l'inscription et le dynamisme du théâtre dans le maillage culturel local par le développement de partenariats avec des structures et manifestations culturelles du territoire,
- De poursuivre les efforts en direction d'une culture accessible au plus grand nombre.

La politique tarifaire du théâtre entend être le reflet de ces objectifs.

Au vu de la fréquentation, les modifications apportées à la grille tarifaire pour la saison culturelle 2025/2026 ont été favorablement accueillies par le public. Fort de cette réceptivité favorable, le Théâtre Quartier Libre souhaite conserver cette grille tarifaire pour la saison culturelle 2026/2027.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les différents éléments de tarification récapitulés en annexe, qui s'articulent autour de plusieurs principes :

- des tarifs en cinq catégories en fonction du prix de cession du spectacle ;
- des tarifs différenciés en fonction de la situation personnelle du spectateur ;
- une formule d'adhésion en fonction des aspirations culturelles du spectateur.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations n°57-2011 et n°58-2011 du 16 mai 2011 instituant une régie dotée de la seule autonomie financière, pour la gestion du Théâtre Quartier Libre, service public administratif ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux prestations culturelles du théâtre municipal Quartier Libre pour la saison 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT la politique culturelle de la commune et les partenariats en cours ;

Après avis de la commission culture, patrimoine historique, naturel et culturel en date du 25 février 2025 ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 29 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

ADOPOTE les tarifs billetterie et adhésion du théâtre pour la saison 2026-2027 selon les éléments détaillés en annexe de la présente délibération à compter du 13 juin 2026.

PRECISE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2026.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



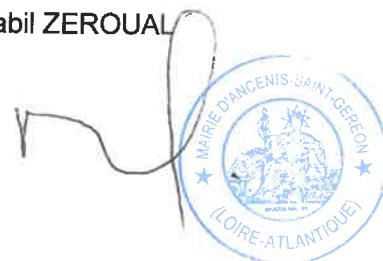
Les secrétaires de séance,
Fabrice CERISIER



Séverine LENOBLE



Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :

10 FEV 2026

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

THEATRE QUARTIER LIBRE : TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE
FESTIVALS

Afin de garantir une accessibilité renforcée aux événements présents localement et favoriser une fréquentation diversifiée des manifestations artistiques, il est proposé d'instaurer une tarification structurée en trois niveaux : 5, 10 et 15 euros, qui sera définie par décision municipale en fonction de la programmation. Cette tarification s'applique dans le cadre de la participation de la commune à certains événements, type festivals, organisés par le Théâtre Quartier Libre, au-delà de sa programmation habituelle. Elle vise à inscrire la collectivité dans une dynamique culturelle d'envergure et à promouvoir une offre culturelle accessible et qualitative.

Ces tarifs, établis en fonction de la programmation, permettent une :

1. Accessibilité financière

L'objectif principal est de permettre au plus grand nombre, notamment aux jeunes publics, aux familles et aux publics éloignés de l'offre culturelle, d'accéder à des événements artistiques de qualité.

2. Harmonisation

Cette grille tarifaire s'inscrit dans la continuité des orientations pour une politique culturelle visant la démocratisation de l'accès à la culture pour tous.

3. Attractivité territoriale

La mise en œuvre de cette tarification contribue à renforcer l'attractivité de la Ville, en l'associant à des événements majeurs du calendrier culturel régional et en valorisant son engagement en matière de diffusion artistique.

► **Moyens de paiement :**

CB, CB en ligne, espèces, chèque, chèque vacances, chèque culture, chèque K'Ado, Pass Culture National collectif, mandat administratif, virement bancaire, bons CE Manitou, pass loisirs 1,2 et 3, bons CGOS.



ANNEXE A LA DELIBERATION N° xxxx DU 15 DECEMBRE 2025
TARIFS APPLICABLES AU 13 JUIN 2026

THEATRE QUARTIER LIBRE : TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE PROGRAMMATION CULTURELLE 2026-2027
HORS EVENEMENTS SPECIAUX

	CATEGORIES TARIFAIRES				
	Spéciale	A	B	C	Unique
PLEIN	36,00 €	26,00 €	21,00 €	16,00 €	5,00 €
RÉDUIT	34,00 €	24,00 €	19,00 €	14,00 €	
JEUNE	21,00 €	15,00 €	13,00 €	8,00 €	
ADHÉRENT ADULTE	30,00 €	20,00 €	15,00 €	10,00 €	
ADHÉRENT JEUNE	18,00 €	13,00 €	10,00 €	5,00 €	

1- RÉDUIT: s'applique aux Comités d'entreprise et autres partenaires du Théâtre ainsi qu'aux groupes (achat de plus de 10 places sur réservation uniquement).

2- JEUNE s'applique aux jeunes de moins de 26 ans et dès 2 ans.

3- ADHÉRENT ADULTE s'applique :

- Aux titulaires de la carte adhérent « Carte Libre adulte » de la saison en cours
- Aux abonnés/adhérents des salles partenaires listées dans la brochure
- Aux demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).
- Aux bénéficiaires du RSA (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois).

4- ADHÉRENT JEUNE s'applique :

- Aux titulaires de la carte adhérent « Carte Libre Jeune » de la saison en cours
- Aux élèves des écoles et associations de pratiques culturelles amateur d'Ancenis-Saint-Géron (sous réserve d'une convention de partenariat fixant notamment le nombre de places maximum disponible et les spectacles concernés).

5- UNIQUE s'applique : à tout spectateur quel que soit l'âge, et aux spectateurs des spectacles programmés au Théâtre dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance.

► **Adhésion:**

L'adhésion « Carte Libre » est fixée à :

- 10,00 € pour les adultes
- 5,00 € pour les jeunes de moins de 26 ans.

► **Autres tarifs :**

Tarif Billet solidaire

Il est proposé aux structures sociales un contingent de places offertes par le théâtre sur les spectacles qu'il organise (hors Harpes au Max) en faveur des personnes éloignées de la culture. Ces places sont financées par des dons de montant libre des spectateurs. Pour faciliter le suivi des dons et la transformation des dons en places offertes, il est proposé de déterminer un tarif spécial pour les places vendues dans le cadre des billets solidaires soit 5€.

En cas d'échange de billets, il sera facturé 1 € au demandeur par transaction. Cette facturation viendra compléter l'enveloppe des dons de billets solidaires.

En cas d'empêchement d'un spectateur d'assurer sa présence à un événement, aucun remboursement ne sera possible. Il sera proposé au demandeur de transformer le montant du billet en don de billet solidaire.

Tarifs scolaires par élève pour des représentations sur le temps scolaire

- Ecoles maternelles et primaires d'Ancenis-Saint-Géréon: 4.00 €
- Ecoles maternelles et primaires hors Ancenis-Saint-Géréon : 5.00 €
- Collèges d'Ancenis-Saint-Géréon : 6.00 €
- Collèges hors Ancenis-Saint-Géréon : 8.00 €
- Lycées d'Ancenis-Saint-Géréon : 6.00 €
- Lycées hors Ancenis-Saint-Géréon : 8.00 €
- Tarif à 8.00 € pour du public qui souhaiterait voir un spectacle sur le temps scolaire, dans la limite des places disponibles

Tarif spécial pour les élèves de l'option théâtre & spécialité théâtre du lycée Joubert-Maillard sur les représentations tout public : 5.00 €

Tarif Détaxe (équivalent au tarif JEUNE des spectacles concernés) :

Pour les spectateurs « invités » par la compagnie ou les artistes lorsque le nombre d'invitations « Production » prévu au contrat est atteint.

Gratuité

- Pour les personnes assistant à la ou les présentation(s) de saison et dans le cadre d'une sortie de résidence
- Pour les nouveaux arrivants sur une sélection de spectacles fixée par la direction (pour 2 personnes maximum)
- Pour les bénévoles de l'Association Culturelle d'Ancenis sur une sélection de spectacles fixée par la direction (1 invitation sur un spectacle)
- Pour les invités des compagnies (nombre fixé sur chaque contrat de cession)
- Pour les accompagnateurs d'élèves sur des représentations scolaires et tout public
- Pour les gagnants de jeux concours (nombre fixé par convention de partenariat)
- Pour M. le Maire et l'Adjointe à la Culture, 1 invitation nominative chacun. Possibilité de la céder à un.e autre élu.e
- Pour les programmeurs et partenaires économiques, culturels et associatifs, journalistes, mécènes en accord avec la direction et la régieuseuse de recettes
- Pour les enfants de moins de 2 ans (hors spectacles familiaux)
- Pour les gagnants des jeux ponctuels organisés par le Théâtre et validés par la direction

► Cession de billetterie

Une convention de cession de billetterie sera signée avec tous les partenaires :

- pour lesquels le Théâtre Quartier Libre vendra des places
- ou qui vendront des places à leurs abonnés pour les spectacles programmés à Ancenis-Saint-Géron.

Tarifs Mixt (ex Grand T) au théâtre d'Ancenis-Saint-Géron :

Dans le cadre d'un partenariat de tournées PARla, Mixt a la possibilité de vendre directement des places pour un spectacle proposé au Théâtre Quartier Libre. Ces tarifs sont fixés dans une convention commune.

Tarifs Cap-Nort à Nort-sur-Erdre :

Dans le cadre d'un partenariat et pour la circulation du public entre les salles, le Théâtre Quartier Libre a la possibilité de vendre directement des places pour un spectacle proposé à Cap-Nort. Ce tarif est réservé aux adhérents du Théâtre Quartier Libre et ne concerne qu'un nombre de places limitées. Le Théâtre Quartier Libre appliquera pour ce spectacle le(s) tarif(s) fixés(s) par ce partenaire indiqué dans la convention commune.

Tarifs Espace Paul Guimard à Vallons de l'Erdre :

Dans le cadre d'un partenariat et pour la circulation du public entre les salles, le Théâtre Quartier Libre a la possibilité de vendre directement des places pour un spectacle proposé à l'Espace Paul Guimard. Ce tarif est réservé aux adhérents du Théâtre Quartier Libre et ne concerne qu'un nombre de places limitées.

Le Théâtre Quartier Libre appliquera pour ces spectacles le(s) tarif(s) fixés(s) par ce partenaire indiqués dans la convention commune.

Tarifs Scène de Pays dans les Mauges à Beaupréau :

Dans le cadre d'un partenariat avec Scènes de pays dans les Mauges et pour la circulation du public entre les salles, le Théâtre Quartier Libre a la possibilité de vendre directement des places pour un spectacle proposé par Scènes de Pays dans les Mauges. Ce tarif est réservé aux adhérents du Théâtre Quartier Libre et ne concerne qu'un nombre de places limitées.

Le Théâtre Quartier Libre appliquera pour ce spectacle le(s) tarif(s) fixés(s) par ce partenaire indiqué dans la convention commune.

Tarifs ONPL à Nantes :

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ONPL, le Théâtre Quartier Libre a la possibilité de vendre directement des places pour un concert proposé par l'ONPL à la Cité des Congrès à Nantes. Ce tarif est réservé aux adhérents du Théâtre Quartier Libre et ne concerne qu'un nombre de places limitées. Le Théâtre Quartier Libre appliquera pour ce spectacle le(s) tarif(s) fixés(s) par ce partenaire indiqué dans la convention commune.

Tarifs Comité des œuvres Sociales 44 (COS 44) :

Dans le cadre d'un partenariat avec le COS 44, le COS 44 a la possibilité de vendre directement des places de spectacle du Théâtre Quartier Libre sur leur site internet à destination de leurs adhérents. Le Théâtre Quartier Libre définit une sélection de spectacles et les tarifs correspondant à chaque spectacle dans la convention commune.

► **Produits dérivés :**

Buffet froid avec boisson : 12,00 €

Repas chaud (entrée, plat, dessert) avec boisson : 15,00 €

Forfait déplacement en car : tarif fixé par la direction selon la destination

► **Moyens de paiement :**

CB, CB en ligne, espèces, chèque, chèque vacances, chèque culture, chèque K'Ado, Pass Culture National individuel et collectif, Pass Culture National individuel et collectif, mandat administratif, virement bancaire, bons CE Manitou, pass loisirs 1,2 et 3, bons CGOS.